

CURSUS GENERAL DES ETUDES

(Les musiques traditionnelles et actuelles amplifiées ont un cursus particulier)

Les études musicales s'effectuent en 3 cycles.

Avant le cycle 1

Les enfants à partir de **5 ans** (grande section maternelle) peuvent effectuer un **atelier d'éveil musical**.

Les enfants à partir de **6 ans** (entrée en CP) peuvent effectuer un **atelier de préformation**.

A partir de **6 ans** les enfants peuvent s'inscrire en **atelier découverte**.

Cycle 1

Ce cycle est ouvert aux élèves à partir de **7 ans** (entrée en CE1). Sa durée est de 3 à 5 ans.

Ce cycle comporte 2 disciplines obligatoires :

- 1) La Formation Musicale (1h pendant les 2 premières années puis 1h30)
- 2) La Formation Instrumentale (3 élèves à l'heure en première année, 2 élèves à l'heure par la suite)

Un contrôle continu au cours du cycle, une évaluation globale et un examen des deux disciplines en fin de cycle, permettent l'obtention d'un certificat de fin de cycle 1.

Cycle 2

Ce cycle est ouvert à toutes personnes justifiant du niveau de fin de cycle 1, et ayant comme objectif d'atteindre le cycle 3.

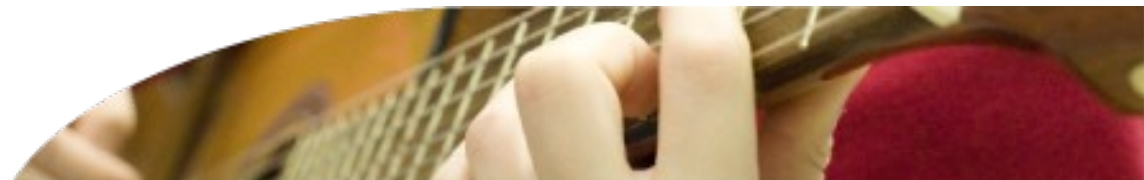
Sa durée est de 3 à 5 ans.

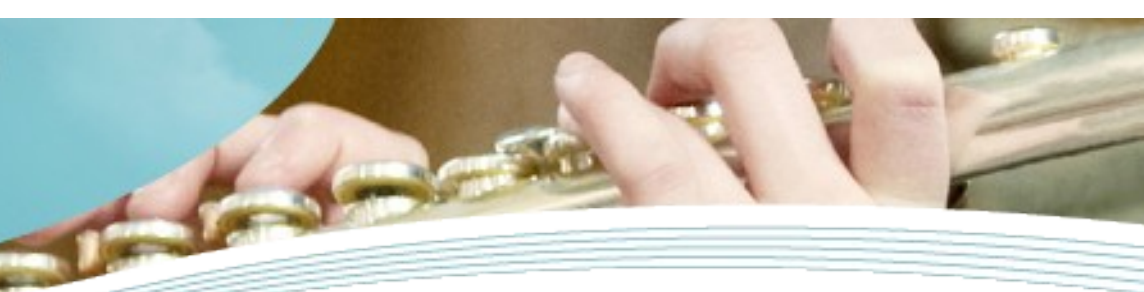
Ce cycle comporte au minimum 3 disciplines obligatoires

- 1) La Formation Musicale (1h30 hebdomadaire)
- 2) La Formation Instrumentale (2 élèves à l'heure)
- 3) La pratique Collective

Un contrôle continu au cours du cycle, une évaluation globale, un examen de Formation Musicale et Instrumentale en fin de cycle, ainsi qu'une attestation de pratique collective, permettent l'obtention d'un certificat de fin de cycle 2

Les personnes désirant rentrer en cycle 3 bénéficieront d'une année préparatoire (40 min par semaine) non renouvelable.





Cycle 3

Ce cycle est ouvert aux élèves justifiant du niveau de fin de cycle 2, et ayant présenté un projet motivé d'étude en cycle 3.

Sa durée est de 2 à 4 ans.

Ce cycle comporte au minimum 3 disciplines:

- 1) Formation Musicale (1h30 hebdomadaire)
- 2) Formation Instrumentale (45mn hebdomadaire en individuel)
- 3) Pratiques Collectives.

Une évaluation globale et des examens permettent l'obtention d'une unité de valeur par discipline.

Les 3 unités de valeur obtenues, l'EMT décerne un certificat de fin d'études musicales.

CURSUS AMATEUR

Ce cursus s'adresse :

1) Aux personnes ayant obtenu un certificat de fin de cycle 2 et ne souhaitant pas entrer en cycle 3 ou ayant effectué un nombre d'années maximales de 5 ans dans le cycle 1 ou 2.

2) aux personnes ayant obtenu un certificat de fin de cycle 3 ou ayant effectué un nombre d'années maximales de 4 ans dans le cycle 3.

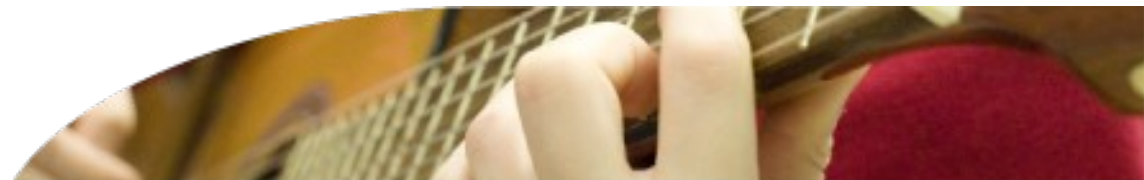
Il offre un suivi instrumental à la réalisation du projet musical de l'élève et l'aider à participer aux différents ateliers de pratiques collectives.

Le volet horaire du suivi instrumental en cursus amateur est de 11 heures par année scolaire réparties avec l'enseignant en fonction des projets auxquels participe l'élève.

CURSUS BIS

Il est ouvert aux enfants justifiant du niveau de fin de 2^{ème} année de cycle 2.

Sa durée n'est pas limitée.



Ce cycle comporte 2 disciplines :

- soit un Suivi Instrumental et Pratiques Collectives
- soit un Suivi Instrumental et Formation Musicale
- soit les Pratiques Collectives et Formation Musicale

Dans ce cycle, le temps hebdomadaire du suivi instrumental est de 1 heure pour 3 élèves ou 20 minutes en individuel.

N.B.: Il est possible de passer du cursus bis au cycle 2 général à la rentrée de l'année scolaire suivante.

